



## precision RSI..IR ..TVA, pays etranger

Par **louis2011**, le **30/11/2011** à **07:58**

bonjour a tous le monde

Je suis propriétaire d'une SCi qui loue des murs à une sarl (dont je suis associé majoritaire) qui elle-même fait une location gérance.

Les deux activités sont en France et je vais bientôt partir à l'étranger (pays de l'UE) et je voudrais transférer le siège social dans ce pays où j'exerce une activité TNS.

Je voulais savoir quels sont mes obligations sociales (RSI) et fiscales (IR) en France.

En matière de TVA, je pense que la TVA est redevable en France sur les loyers. Mais pour l'IR, je ne sais pas si mes revenus devront être déclarés en France ou dans l'autre pays.

De plus, j'ai contracté un prêt pour l'acquisition des murs et, entre le remboursement du prêt et les loyers que je perçois, ceux-ci couvrent le prêt que je rembourse. De ce fait, je n'ai pas de revenus au final, je voulais savoir si de ce fait il n'y aurait pas une règle fiscale qui pourrait m'aider à ce que mon IR soit nul.

Je remercie par avance tous ceux qui pourraient m'aider à éclairer ma situation avec les possibilités qui s'offrent à moi.